



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

19 septembre 2008

Le 19 septembre 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 septembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33
Nombre de pouvoir : 2
Nombre de Votes : 35

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Romain GRYSKA (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Néevache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

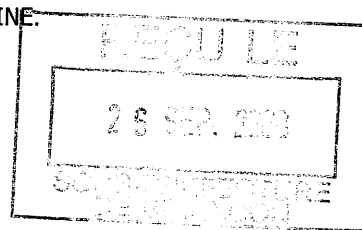
Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant M. Xavier CRET) – Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme Corinne MEYER à M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY

ETAIT EXCUSÉ : M. Pierre BOUVIER

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.



DELIBERATION N°2008-053 DU 19 SEPTEMBRE 2008

Rapporteur : M. le Président

OBJET : FINANCES
Garantie d'emprunt – logement des saisonniers

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et modifiés par délibération n°2008-009 du 30 juin 2008, portant action en matière du logement des saisonniers,

Considérant le projet en cours au lieu dit "Grand'boucle" et son financement à travers un prêt au taux de 1% consenti par l'organisme ALLIANCE 1%,

Considérant que l'organisme ALLIANCE 1% conditionne l'attribution de ce prêt par sa garantie, accordée par une collectivité autre que la C.C.B.,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 septembre 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » en date du 12 septembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité

REÇU LE

26 SEP. 2008

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

DELIBERE

■ Sollicite du Conseil Général des Hautes Alpes la garantie de l'emprunt d'un montant de 550 000 € restant à contracter auprès d'un établissement bancaire, au taux de 1% sur une durée de 30 ans, dans le cadre du financement de la résidence de logements saisonniers de la Grand'boucle.

■ Rappelle que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2008 du budget général.

Pour extrait conforme

Le Président,

Alain BAYROU

25 SEP. 2008

Date dépôt S.P. :

26 SEP. 2008

Date affichage :